# AVERTISSEMENT

L'information sur les risques majeurs est une démarche préventive, visant à offrir aux administrés une vision nette et objective, en fonction des études et des informations connues à la date d'élaboration, des risques auxquels ils peuvent être soumis.

Ce recensement des risques renvoie donc à la notion de prévention et non à celle de danger.

Le DDRM identifie pour chaque commune, le nombre de risques auxquels elle est exposée.

Toutes les communes de la Lozère sont concernées par au moins deux risques majeurs présents sur le département.

Chacun des risques dénombrés dans ce recueil ne revêt pas le même caractère de gravité, car il dépend de différents paramètres liés aux particularités du risque (lieu, temps, ampleur, fréquence).

**En outre les éléments d'information contenus dans ce dossier, ne sont pas opposables aux tiers et ne peuvent se substituer aux règlements en vigueur** (ni pour l'occupation des sols, ni en matière de contrat d'assurance).

Il convient de garder à l'esprit que d'autres aléas, non décrits dans le présent document, peuvent perturber gravement la vie sociale et économique du département, comme la tempête, les chutes abondantes de neige, le verglas, les vagues de froid ou de fortes chaleurs...